



Hôtel ** – Restaurant « A la maison »

4 place de la vierge

81230 Lacaune

05-63-37-03-28

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1er : Réservation

Il est recommandé à toute personne désireuse de loger à l'*Hôtel Restaurant « A la maison »* de réserver à l'avance et d'obtenir l'accord de l'hôtelier. Le contrat d'hôtellerie est réputé conclu dès l'accord intervenu entre le client et l'hôtelier.

Les réservations effectuées via le site internet BOOKING ou un autre site de réservation sont payées obligatoirement à l'hôtelier.

Article 2 : Modification de réservation et engagement

En cas de modification ou d'annulation de réservation, tout client est tenu de prévenir 24 heures avant le début de sa réservation. Faute d'avertir dans les délais ci-dessus, il devra s'acquitter de sa réservation. Toute location commencée est due dans sa totalité.

Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement.

Article 3 : Identité du client

Toute personne désireuse de loger à l'*Hôtel Restaurant « A la maison »* est tenue de faire connaître son identité à la direction de l'hôtel.

Article 4 : Occupation des chambres

Les animaux domestiques sont acceptés dans l'établissement. Avant votre arrivée, vous en informerez la direction de l'hôtel. Un supplément tarifaire vous sera demandé.

Article 5 : Paiement

La prestation de logement est payable au plus tard le jour de votre départ. Pour les locations de longue durée, les notes doivent être réglées chaque semaine.

Nous acceptons les cartes bancaires, Il est aussi possible de régler par, chèque vacances ou espèces.

Un numéro de carte bancaire pourra être exigé en tant que garantie.

Article 6 : Taxe de séjour

La taxe de séjour n'est pas incluse dans le prix de la réservation. Elle est décidée par la collectivité compétente. Elle est payable sur place (à titre indicatif, son montant en 2019 est de 0,50€ par personne adulte et par nuitée).

Article 7 : Arrivée / Accès aux chambres

L'accueil de l'hôtel débute à 17heures et s'achève à 22h00 sauf accord particulier avec la direction. Toute dérogation acceptée par la direction pourra être soumise à contribution financière du client.

Article 8 : Départ

La location à la nuit cesse à 11heures, quelle que soit l'heure d'arrivée du client.

Au moment de son départ, le client doit remettre la clef de sa chambre à la direction de l'hôtel. Il lui est interdit d'emporter un objet quel qu'il soit appartenant à l'Hôtel Restaurant « A la maison ».

Article 9 : Respect du repos des autres clients

Le tapage, même diurne, est interdit. Le client causant du désordre sous quelque forme que ce soit, pourra être renvoyé sur-le-champ. Dans l'intérêt de la tranquillité de l'établissement, tout bruit doit cesser entre 22 heures et 7 heures.

Article 10 : Responsabilités

Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents dans tous les locaux et espaces extérieurs, propriétés de l'établissement (jardin, piscine inclus).

Article 11 : Interdictions

Pour des raisons de sécurité et pour le respect de chacun, il est formellement interdit de fumer dans tout l'hôtel - restaurant.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, fumer dans l'Hôtel Restaurant vous expose à une facturation supplémentaire de 70€ ou à des poursuites judiciaires. Tout déclenchement intempestif de l'alarme incendie pour non-respect de cette disposition sera facturé 150€ pour frais de remise en service du système de sécurité incendie.

De même, il est interdit de cuisiner dans les chambres, d'y prendre des repas ou d'y apporter des boissons non fournis par l'hôtel, ainsi que d'y faire sa lessive.

Article 12 : Petits déjeuners

Le petit déjeuner est servi de 7h00 à 10h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 10h00, les samedi, dimanche et jours fériés. Son prix est de 9€.

Article 13 : Dégradations

Le client doit user de la chose louée « en bon père de famille ». En cas de problème, il doit le signaler au propriétaire de l'établissement. En cas de dégradation, l'hôtel se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement.

Article 14 : Réclamation

Toute réclamation sur la qualité des prestations fournies doit être présentée à l'hôtelier de façon à y apporter une solution appropriée.

Article 15 : Affaires oubliées

Les objets oubliés pourront être renvoyés à l'adresse du client. L'envoi sera effectué après l'acquittement par le client des frais d'expédition.

Article 16 : Restaurant

Les horaires des repas sont :

- le midi de 12h00 à 13h30 toute l'année
- le soir de 19h30 à 20h30 (basse saison, 21h00 sur réservation)
- le soir de 19h30 à 21h00 (haute saison, juillet-août)

Article 17 : Piscine

Son accès est réservé à la clientèle de l'hôtel et du restaurant. La baignade n'est autorisée qu'aux personnes sachant nager. Les mineurs doivent demeurer sous le contrôle d'un adulte en assurant la responsabilité. Son accès est autorisé de 11h00 à 20h00.

Article 18 : Wifi

Elle est réservée aux clients de l'établissement. Son code vous sera remis à la réception de l'hôtel, il est indiqué sur le palier accédant aux chambres. Son usage se limite aux sites internet autorisés par la législation Française.

Article 19 : Acceptation du règlement

Le règlement intérieur de l'Hôtel – Restaurant s'applique à l'ensemble des réservations. **Chaque hôte reconnaît en avoir pris connaissance et en accpeter les conditions.** Le non-respect des dispositions peut entraîner la résiliation du contrat de réservation sans dédommagement du client.

Le 1^{er} décembre 2019,

La direction de l'hôtel.